



# Saint-Mathias

## SUR-RICHELIEU

### Avis public

#### À toutes personnes intéressées

#### **Demande de dérogation mineure – 455, chemin des Patriotes**

Le Conseil municipal de Saint-Mathias-sur-Richelieu tiendra sa séance ordinaire qui aura lieu le lundi 11 mai 2026 à 19h00. Lors de cette séance, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble situé sur le lot 1 655 904 du Cadastre du Québec. Ledit immeuble porte le numéro civique 455, chemin des Patriotes. Toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

#### **Objet et effet de la demande de dérogation mineure :**

Permettre la construction d'un garage détaché dans la cour avant du terrain résidentiel plutôt qu'en cour avant secondaire, latérale ou arrière, tel qu'exigé à l'article 4.1.4, paragraphe 25 du règlement de zonage no.1026 de la Municipalité.

#### **Explication de la dérogation :**

Permettre une dérogation quant à la localisation en cour avant d'un nouveau garage détaché sur un lot résidentiel unifamilial tel qu'exigé à l'article 4.1.4, paragraphe 25, du règlement de zonage no. 1026 de la Municipalité.

Donné à Saint-Mathias-sur-Richelieu, le 15 avril 2026

Denis Meunier,

Directeur général et greffier-trésorier